RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

3M IMMO
Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 €
Siège social : 231 chemin du Riourat
83570 CARCES
RCS DRAGUIGNAN 851 031 922

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 décembre, à dix-huit heures ,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés : US NP PP

- Madame Martine IMBALZANO, propriétaire de……1 part
- Madame Martine IMBALZANO, usufruitière de……25 parts
-- Monsieur Mathieu IMBALZANO, nu-propriétaire de……50 parts
- Monsieur Mathieu IMBALZANO, propriétaire de ……48 parts
- Monsieur Maurice IMBALZANO, propriétaire de……..1 part
- Monsieur Maurice IMBALZANO, usufruitier de……25 parts

soit un total de…… ….50 parts…50 parts…50 parts

sur les cent (100) parts composant le capital social……100 parts

Madame Laura NIVIERE, future associée assiste également à la réunion.
Monsieur Maurice IMBALZANO préside la séance en sa qualité de gérant associé.
Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.
Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance
- la feuille de présence,
- les statuts sociaux,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

DS DS DS DS

DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

1-Agrément d'une nouvelle Associée, Madame Laura NIVIERE,

2-Autorisation et agrément :
- de la cession par Martine et Maurice IMBALZANO de l'usufruit de 48 parts sociales et de la pleine propriété de 2 parts sociales pour le prix de 260 € au profit de Laura NIVIERE pour 48 parts sociales en usufruit et 1 part sociale en pleine propriété, et à au profit de Mathieu IMBALZANO pour 1 part sociale en pleine propriété, pour le prix de 10 €
- de la cession par Mathieu IMBALZANO de la nue-propriété de 48 parts sociales à Laura NIVIERE, pour le prix de 240 €.

3-Modification corrélative des articles de statuts « 7-5-Apports » et « 8-Capital », sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,

4-Démission d'un co-gérant, Monsieur Maurice IMBALZANO et remplacement par une nouvelle co-gérante, Madame Laura NIVIERE

5-Modification corrélative de l'article 14 des statuts –« Gérance-Nomination »,

6-Pouvoirs à donner pour formalités de publicité légale, dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce et Service de l'Enregistrement,

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Il explique notamment la nécessité de modifier la détention patrimoniale des parts sociales, suite au projet commun de Laura NIVIERE & Mathieu IMBALZANO, d'acquisition d'une nouvelle propriété à MEZE (34) après avoir effectué la vente de la propriété de BOISSERON (34) détenue actuellement par la société.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Connaissance prise des statuts, la collectivité des associés décide en vue de la cession envisagée, sur proposition de la Gérance, **d'agréer en qualité de nouvel Associé :**

- **Madame La** [redacted]
  demeurant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la Gérance, et au vu du projet de cession de parts communiqué, la collectivité des Associés **agrée et autorise les cessions de parts envisagées** :

D'une part :

- Cession de la pleine propriété de 2 parts sociales, savoir :
  - 1 part sociale numérotée 99 détenue en pleine propriété par M. Maurice IMBALZANO,
  - 1 part sociale numérotée 100 détenue en pleine propriété par Mme Martine IMBALZANO,
  - soit un total de 2 parts sociales,
  - pour le prix total de 20 € (vingt euros), soit au nominal de 10 € pour chacune des parts,
- **Au profit de :**
  - Laura NIVIERE, la pleine propriété d'une part sociale numérotée 99, pour le prix de dix euros,
  - Mathieu IMBALZANO, la pleine propriété d'une part sociale numérotée 100, pour le prix de dix euros

D'autre part :

- Cession de l'usufruit de 48 parts sociales, savoir :
  - 24 parts sociales numérotées 49 à 72 détenues en usufruit par Maurice IMBALZANO,
  - 24 parts sociales numérotées 75 à 98 détenues en usufruit par Martine IMBALZANO,
  - soit un total de l'usufruit de 48 parts sociales,
  - pour le prix total de 240 € (deux cent quarante euros), soit 5 € pour chacune des parts,
- **Au profit de :**
  - Laura NIVIERE, l'usufruit de 48 parts sociales numérotées 49 à 72 et 75 à 98, pour le prix de 240 € (deux cent quarante euros).

Enfin d'autre part :

- Cession de la nue-propriété de 48 parts sociales, savoir :
  - 48 parts sociales numérotées 49 à 72 et de 75à 98 détenues en nue-propriété par Mathieu IMBALZANO,
  - pour le prix total de 240 € (deux cent quarante euros), soit 5 € pour chacune des parts,
- **Au profit de :**
  - Laura NIVIERE, la nue-propriété de 48 parts sociales numérotées 49 à 72 et de 75 à 98, pour le prix de deux cent quarante euros, afin d'y réunir la pleine propriété de 48 parts sociales, numérotées de 49 à 72 et de 75 à 98.

La collectivité des associés, mandate les co-gérants, afin de signer tous actes de cession de parts, procéder au paiement des parts sociales, et au transfert de tous comptes courants dus aux cédants au profit de Mr Mathieu IMBALZANO à titre de prêt familial, et prendre tous les engagements nécessaires à cet effet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS DS DS DS

DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale, aux termes des présentes confirmées par divers documents de cession de parts sociales, **décide de modifier comme suit les articles des statuts** «Article 7-5-Apports » & « Article 8-Capital », pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

Article 7- Apports

../…

Alinéa-7.5 – Cession de parts sociales du 8 décembre 2023

Suivant Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023, Les associés ont agrée en qualité de nouvelle associée Madame Laura NIVIERE, ainsi que la cession de parts réalisée le même jour, savoir :
1/la cession par Monsieur et Madame IMBALZANO de :
-L'usufruit de 24 parts sociales numérotées de 75 à 98 par Madame Martine IMBALZANO à Madame Laura NIVIERE,
-L'usufruit de 24 parts sociales numérotées de 49 à 72 par Monsieur Maurice IMBALZANO à Madame Laura NIVIERE,
-la pleine propriété d'une part sociale numérotée 99 par Maurice IMBALZANO à Madame Laura NIVIERE,
-La pleine propriété d'une part sociale numérotée 100 par Madame Martine IMBALZANO à Monsieur Mathieu IMBALZANO
2/La cession par Mathieu IMBALZANO, de la nue-propriété de 48 parts sociales numérotées de 49 à 72 et de 75 à 98 à Madame Laura NIVIERE, afin d'y réunir la pleine propriété.
A la suite de l'ensemble des cessions, Madame Laura NIVIERE détient la pleine propriété de 49 parts sociales numérotées de 49 à 72 et de 75 à 99 de la société, Monsieur Mathieu IMBALZANO, 49 parts sociales en pleine propriété numérotées de 1 à 49, deux parts sociales en nue-propriété numérotées 73 à 74, dont l'usufruit est détenu par Martine & Maurice IMBALZANO pour une part sociale 73 et 74 chacun.

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.
Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Madame Martine IMBALZANO,
  à concurrence d'une part sociale en usufruit..... 1 part US
  numérotée de 74,

-Monsieur Maurice IMBALZANO
  à concurrence d'une part sociale en usufruit..... 1 part US
  numérotée de 73,

- Monsieur Mathieu IMBALZANO,
  à concurrence de quarante-neuf parts en pleine propriété,
  ci……..…….. 49 parts PP
  numérotées de 1 à 49
  à concurrence de 2 parts en NP…… 2 parts NP
  numérotées de 73 à 74,
- Madame Laura NIVIERE,
  à concurrence de quarante-neuf parts en pleine propriété,
  ci……..…….. 49 parts PP

DS LN DS ML DS ML DS ML

DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

numérotées de 49 à 72 et de 75 à 99.

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit cent parts, ci..... 100 parts
dont ..... (2 en NP – 98 en PP-2 en US)
Les associés déclarent que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité par les associés et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Gérance, constate la démission de Monsieur Maurice IMBALZANO , en qualité de co-Gérant de la Société, et l'accepte.
Elle nomme en remplacement de Monsieur Maurice IMBALZANO, Madame Laura NIVIERE, née le [redacted] à [redacted] demeurant « Les Terrasses de Solène »-48, boulevard des Volcans-34300-AGDE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution qui précède, la collectivité des associés, décide de modifier l'article 14 des statuts « Gérance-Nomination » de la manière suivante :
Article 14-NOMINATION :
La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou morale, associé ou non, désignés par décision collective ordinaire des associés, pour une durée limitée ou non.
La gérance de la société est assurée par :

- **Mathieu IMBALZANO,**
  né le [redacted]
  demeurant à [redacted]
- **Laura NIVIERE,**
  Née le [redacted]
  demeu[redacted]

pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne tous pouvoirs au Gérant et à ses conseils, pour produire tous actes et procéder à toutes formalités légales ou réglementaires requises tant, de publicité légale, de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, INPI, et du service de l'enregistrement,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Gérance déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés de la société.
Signature par voie électronique.

Fait à CARCES,
Le 8 décembre 2023,
Suivent les signatures,

Monsieur Maurice IMBALZANO
Président de séance et Gérant associé
« Lu et approuvé,
Bon pour agrément et cession de l'usufruit de 24 parts sociales de la SCI 3M-IMMO, numérotées de 49 à 72, pour le prix de 120 € (cent vingt euros), et de la pleine propriété d'une part sociale numérotée 99, pour le prix de 10 € (dix euros),Bon pour démission de mes fonctions de Gérant »

Lu et approuvé, Bon pour agrément et cession de l'usufruit de 24 parts sociales de la SCI 3M IMMO, numérotées de 49 à 72, pour le prix de cent vingt euros (120 €), et de la pleine propriété d'une part sociale numérotée 99, pour le prix de 10 € (dix euros)-Bon pour démission de mes fonctions de Gérant.



Madame Martine IMBALZANO
« Lu et approuvé,
Bon pour agrément et cession de l'usufruit de 24 parts sociales de la SCI 3M-IMMO, numérotées de 75 à 98, pour le prix de 120 € (cent vingt euros), et de la pleine propriété d'une part sociale numérotée 100, pour le prix de 10 € (dix euros).

Lu et approuvé, Bon pour agrément et cession de l'usufruit de 24 parts sociales de la SCI 3 M IMMO , numérotées de 75 à 98, pour le prix de 120 € (cent vingt euros), et de la pleine propriété d'une part sociale numérotée 100 pour le prix de dix euros (10 €).

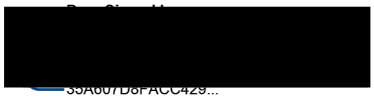



DocuSign Envelope ID: 552FE412-A715-4176-A590-4E4C920F801F

Monsieur Mathieu IMBALZANO

« Lu et approuvé, Bon pour agrément et cession,
Bon pour acquisition d'une part sociale en pleine propriété numérotée 100 de la SCI 3M IMMO,
Bon pour cession de la nue-propriété de 48 parts sociales de la SCI 3M IMMO, numérotées de 49 à 72 et de 75 à 98,

Lu et approuvé, Bon pour agrément et cession, Bon pour acquisition d'une part sociale en pleine propriété numérotée 100 de la SCI 3M IMMO, Bon pour cession de la nue-propriété de 48 parts sociales de la SCI 3M IMMO, numérotées de 49 à 72 et 75 à 98.



Madame Laura NIVIERE

« Lu et approuvé,
Bon pour acquisition d'une part sociale numérotée 99 en pleine propriété de la SCI 3M IMMO,
Bon pour acquisition de la pleine propriété de 48 parts sociales de la SCI 3M IMMO, numérotées de 49 à 72 et de 75 à 98, Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »

Lu et approuvé, Bon pour acquisition d'une part sociale numérotée 99 en pleine propriété de la SCI 3M IMMO, Bon pour acquisition de la pleine propriété de 48 parts sociales de la SCI 3M IMMO, numérotées de 49 à 72 et de 75 à 98, Bon pour acceptation des fonctions de Gérante.

